

PROGRAMME DE FORMATION

DU RECOUVREMENT AMIABLE AU RECOUVREMENT JUDICIAIRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module permet de comprendre et de maîtriser les techniques du recouvrement de créance, de passer de l'amiable au judiciaire. Permet de positionner le RECOUVREMENT au sens large comme un outil prioritaire du contentieux.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :

- Comprendre la place et l'enjeu du recouvrement
- Désirer trancher le différend et proposer des solutions concrètes
- Maîtriser les prescriptions
- Appréhender le judiciaire et le procès

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : - Toute personne particulier ou professionnel souhaitant pratiquer le recouvrement de créance au sein des MARDS , amiable et judiciaire ayant une bonne maîtrise des techniques de communication.
 - Adapté aux juristes de toute nature de service juridique ou de recouvrement. Responsable et collaborateurs de services contentieux d'entreprise et bancaires.
 - Avocats, notaires, commissaires de justice connaissant et pratiquant les MARDS , souhaitant se spécialiser en recouvrement de créances et comprendre l'utilisation cumulative de l'amiable et du judiciaire .
- Prérequis :
 - Maîtriser les outils de communication, avoir une bonne connaissance des MARDS dans leur globalité
 - Comprendre le concept de Recouvrement

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme de formation **Du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

Lieu : En ligne

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Informations complémentaires

- Thématique(s) : MARDS

Modalité pédagogique : Distanciel asynchrone

MODALITÉS DE SUIVI

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves** : Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Mathilde DAURELLE, Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Introduction : Maitriser le cadre juridique du recouvrement
- Différencier le recouvrement amiable du judiciaire
- Les étapes préalables du recouvrement amiable
- Le processus de recouvrement choisi associé aux techniques de communication ;
- Gérer le contentieux

- Maitriser les prescriptions
- Pratiquer le recouvrement amiable titré



JURISCAMPUS